

## N' OUBLIEZ PAS DE SORTIR VOTRE BAC LA VEILLE

		Date de collecte						
	ZONE BLEUE			ZONE VERTE ZONE ROUGE ZONE ORANGE				
Janvier	Mardi	10	Mardi	24	Vendredi	6	Vendredi	20
Février	Mardi	7	Mardi	21	Vendredi	3	Vendredi	17
Mars	Mardi	7	Mardi	21	Vendredi	3	Vendredi	17
Avril	Mardi	4	Mardi	18	Vendredi	14	Vendredi	28
Mai	Mardi	2	Mardi	16	Mardi	30	Vendredi	13
Juin	Mardi	13	Mardi	27	Vendredi	9	Vendredi	23
Juillet	Mardi	11	Mardi	25	Vendredi	7	Vendredi	21
AOÛT	Mardi	8	Mardi	22	Vendredi	4	Vendredi	18
Septembre	Mardi	5	Mardi	19	Vendredi	1	Vendredi	15
Octobre	Mardi	3	Mardi	17	Mardi	31	Vendredi	13
Novembre	Mardi	14	Mardi	28	Vendredi	10	Vendredi	24
Décembre	Mardi	12	Mardi	26	Vendredi	8	Vendredi	22



## ORDURES MÉNAGÈRES

**ZONE BLEUE** : TOUS LES LUNDIS ET VENDREDIS  
**ZONE VERTE** : TOUS LES MARDIS ET SAMEDIS  
**ZONE ROUGE** : TOUS LES LUNDIS ET JEUDIS  
**ZONE ORANGE** : TOUS LES LUNDIS, JEUDIS, SAMEDIS

Pas de collecte les : 1<sup>er</sup> Janvier, 1<sup>er</sup> Mai et le 25 Décembre

**Dates de collecte anticipées :**

1<sup>er</sup> Mai le samedi 29 Avril 2023  
 25 Décembre le samedi 23 Décembre 2023  
 1<sup>er</sup> Janvier 2024 le samedi 30 Décembre 2023

**Horaires d'ouverture du siège :**  
 Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00  
 et de 13h00 à 17h00  
 Samedi de 9h00 - 12h00.

**ATTENTION** : Le siège sera fermé tous les samedis de JUILLET et AOÛT et les samedis du week-end de Pâques et de Pentecôte.

### TRIONS TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Vous pouvez déposer tous vos emballages et papiers sans exception dans les bacs de tri.

- 1 C'EST UN EMBALLAGE OU UN PAPIER ?** DANS LE BAC DETRI
- 2 INUTILE DE LAVER L'EMBALLAGE** IL SUFFIT DE BIEN LE VIDER
- 3 DÉPOSEZ VOS EMBALLAGES SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES** DANS LE BAC ET SANS SAC

#### À TRIER



**TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON ET LE PAPIER**



#### À TRIER

**TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE**



#### À JETER



**AUTRES DÉCHETS À RAPPORTER DANS UN POINT DE COLLECTE ADAPTÉ**

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune

Contacts : [www.smetom-geeode.fr](http://www.smetom-geeode.fr)  
01 64 00 26 45



# DÉCHETTERIES - RESSOURCERIES - PLATE-FORME

LUNDI	<b>FERMÉ</b>	14 H 00 - 17 H 00
MARDI	9 H 00 - 12 H 30	14 H 00 - 17 H 00
MERCREDI	9 H 00 - 12 H 30	14 H 00 - 17 H 00
JEUDI	<b>FERMÉ</b>	
VENREDI	9 H 00 - 12 H 30	14 H 00 - 17 H 00
SAMEDI	8 H 30 - 17 H 20	
DIMANCHE	<b>FERMÉ</b>	

Toutes les sites sont fermées les jours fériés. Les dimanches, les lundis de Pâques et de Pentecôte compris. Les jours de fermeture exceptionnels seront communiqués ultérieurement sur les supports du SMETOM-GEEODE.

Sur présentation de la carte d'accès.

## NOUVEAU !

Le SMETOM-GEEODE a ouvert sa ressourcerie.

**DONNEZ / ACHETEZ / REUTILISEZ**

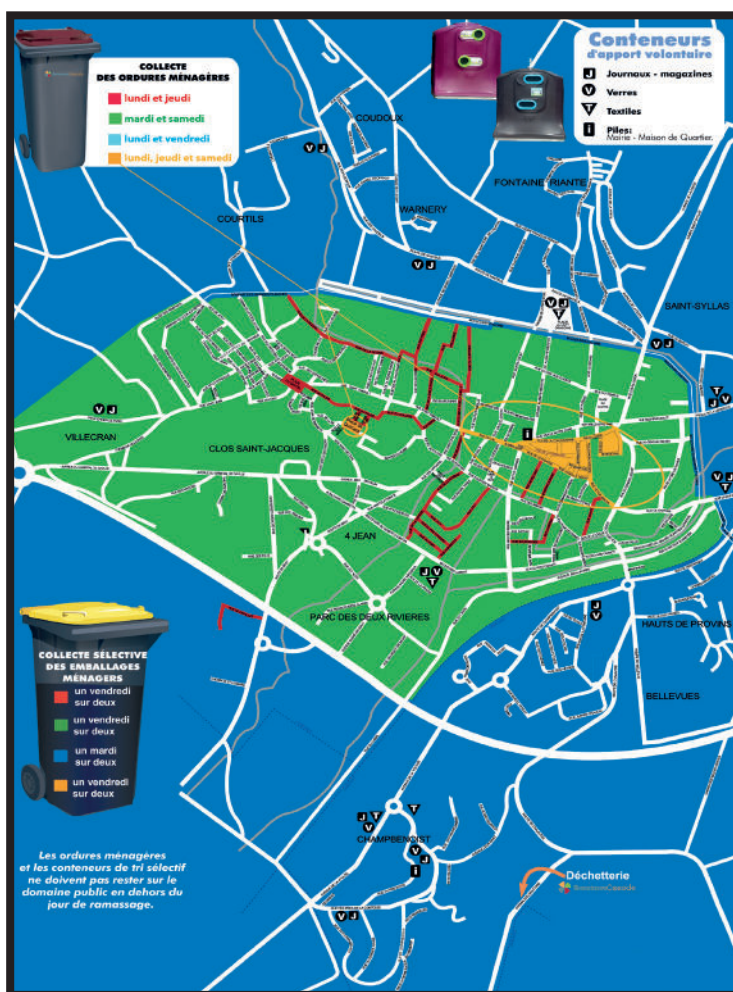
## LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Seuls les résidus de tontes, feuilles ... sont admis sur les déchetteries suivantes:

**BETON - BAZOCHES, BRAY SUR SEINE, DONNEMARIE - DONTILLY, GOUAIX, JOUY LE CHÂTEL, MORMANT, VERNEUIL L'ÉTANG et VILLIERS SAINT GEORGES.**

Les sites acceptant tous les dépôts de déchets végétaux (branchages, résidus de tonte, feuilles ...) sont:

**NANGIS, PROVINS et LA PLATE-FORME DE VULAINES LES PROVINS.**



## NOS SERVICES PROPOSÉS SOUS CONDITIONS :

- Broyage des végétaux,
- Broyage du papier,
- Composteur,
- Animation
- Dépôt sauvage,
- Enlèvement à la demande,
- Amiante,
- Moins de déchets pour des oeufs frais

**Smetom Geeode**  
Proche du terrain, proche de demain.

Nangis, le 2 janvier 2023

À l'attention des habitants du territoire,

**Recycler vos emballages devient plus simple ! A compter du 2 janvier 2023 dans votre commune, vous trouverez en pièce jointe le mémo tri.**

Madame, Monsieur,

Nous vous l'annonçons en fin d'année 2022, c'est désormais chose faite. **Depuis le 2 janvier 2023**, vous pouvez déposer dans le bac à couvercle jaune tous les emballages ménagers sans distinction : emballages en métal, en petit carton, briques alimentaires et, fait nouveau, **tous les emballages en plastique et le papier se trient**. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée et bien sur toutes les revues, magazines, journaux et papiers ...

Tous les emballages en verre, sont à déposer dans les conteneurs installés sur le territoire.

**Désormais, n'hésitez plus : si c'est un emballage, il peut aller au recyclage.**

Pour éviter les doutes, un mémo tri, précédemment distribués, vous précise les nouvelles consignes en usage sur le territoire. **Attention : ces consignes prévalent désormais sur les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).**

Si vous avez une question, vous pouvez contacter nos équipes par téléphone au 01.64.00.26.45, ou consulter le site [www.smetom-geeode.fr](http://www.smetom-geeode.fr) ou [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr). Nous vous tiendrons également informés régulièrement de la progression du recyclage sur notre territoire dans notre lettre d'information « PROCHES » du SMETOM-GEEODE.

Grâce à votre geste de tri, vous agissez en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus !

Le Président,  
Éric JEUNEMÂÎTRE

SMETOM-GEEODE - Zone Industrielle - RD 619 - 77370 Nangis  
Tél. : 01.64.00.26.45 - Fax : 01.64.00.28.93 - courriel : [contact@smetom-geeode.fr](mailto:contact@smetom-geeode.fr)  
Siret : 257 705 293 00021 - Code APE : 3811Z - N° TVA : FR89257705293

[contact@smetom-geeode.fr](mailto:contact@smetom-geeode.fr)

Z.I. R.D. 619

01 64 00 26 45

77370 NANGIS

